



Statut vrp multcartes abusif

Par **val**, le **08/03/2010** à **12:25**

Bonjour,

je suis salariée vrp multcartes, mais mon employeur m'impose un rythme de travail tel qu'il m'est impossible de travailler dans une autre société (tableaux d'activité hebdomadaires à l'appui), je suis licenciée et je pense saisir les prudhommes, est-il possible de récupérer un salaire minimum, car dans les faits je suis bien vrp exclusif, et non multcartes...